



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pratique de l'électroconvulsivothérapie

Question écrite n° 25851

Texte de la question

M. Damien Pichereau attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les questionnements entourant la pratique de la sismothérapie, ou électroconvulsivothérapie (ECT), anciennement appelée traitement par électrochocs. Ce traitement, utilisé contre certaines pathologies mentales comme la dépression, les accès maniaques, la schizophrénie, consiste à provoquer une crise d'épilepsie chez un patient, au moyen d'un courant électrique à administration transcrânienne, sous anesthésie. Cette pratique, même si elle a évolué, reste assimilée dans l'inconscient collectif à une méthode violente, et questionne jusqu'au sein de la communauté médicale. En effet, même si les résultats de cette thérapie paraissent probants, avec par exemple une efficacité à 90 % pour les patients en état catatonique, les mécanismes à l'œuvre ne sont, eux, pas encore connus. Pour terminer, les effets secondaires de ce traitement peuvent être lourds : maux de tête, perte de mémoire, désorientation, voire lésions dentaires. Aussi, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement quant à cette pratique.

Données clés

Auteur : [M. Damien Pichereau](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25851

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2020](#), page 179

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)